



CHAPITRE 5

ACTIONS RECOMMANDÉES

La Commission estime que la responsabilité de parvenir à la croissance et à un développement équitable incombe au premier chef aux pays en développement. Il s'agit d'assurer la création des

conditions qui permettent d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'investissement. Ces conditions, l'état de la gouvernance, les politiques macroéconomiques et microéconomiques, les finances publiques, le système financier et les autres composantes fondamentales de l'environnement économique des pays, sont déterminées en effet dans une large mesure par les actions des décideurs politiques intérieurs. Le défi qu'ils ont à relever est celui de tirer parti des progrès de la stabilité macroéconomique et de la démocratie et de lancer des réformes qui produiront des changements supplémentaires au niveau des cadres institutionnels afin de libérer le potentiel du secteur privé et d'en favoriser le développement.

La plupart des actions recommandées exigent la coopération de plusieurs acteurs. Lorsque les gouvernements mettent en œuvre des changements de politique, ils le font souvent avec l'appui et la participation directs d'institutions de développement multilatérales. Lorsque le secteur privé prend une part plus active au développement durable, c'est souvent avec une intervention de la société civile qui accroît la visibilité de la question. Lorsque les gouvernements procèdent à des réformes réglementaires, ce peut être en consultation directe avec des représentants du secteur privé. Les actions distinctes décrites ici doivent être perçues dans le cadre de cette large coopération, dont la nécessité est encore plus grande dès lors qu'il s'agit de réduire la pauvreté.

FIGURE 5.1 ACTIONS À ENTREPRENDRE DANS LES TROIS SPHÈRES D'INTERVENTION

	Mesures ciblant les acteurs du secteur public	Mesures ciblant les acteurs du secteur privé
Mesures impulsées par des acteurs du secteur privé <ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprises ■ Organisations de la société civile ■ Fondations 		3. Sphère du secteur privé : mobilisation des capacités et des ressources <ul style="list-style-type: none"> ■ Focalisation des capacités du secteur privé sur l'appui en faveur des entrepreneurs et des entreprises ■ Élaboration d'écosystèmes et établissement de liens ■ Interventions sur les marchés du bas de la pyramide
	2. Sphère public-privé : formation de partenariats et innovation <ul style="list-style-type: none"> ■ Formulation de larges options de financement pour les entrepreneurs ■ Renforcement du leadership et des compétences entrepreneuriales et formation ■ Établissement de partenariats public-privé pour les services de base 	
Mesures impulsées par des acteurs du secteur public <ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernements locaux ■ Gouvernements donateurs ■ Organismes de développement 	1. Sphère du secteur public : création d'un environnement porteur <ul style="list-style-type: none"> ■ Réforme des règlements et renforcement de la primauté du droit ■ Formalisation de l'économie ■ Association du secteur privé au processus politique 	

Nous nous intéressons aux trois sphères suivantes :

- 1. La sphère du secteur public**, pour promouvoir les réformes des lois et des règlements et lever les divers obstacles qui s'opposent à la croissance.
- 2. La sphère public-privé**, pour faciliter la coopération et la formation de partenariats entre les acteurs du secteur public et du secteur privé de manière à élargir l'accès aux facteurs clés que sont le financement, les compétences et les services de base.
- 3. La sphère du secteur privé**, pour encourager l'élaboration de modèles d'entreprises qui peuvent être appliqués à grande échelle et reproduits et qui sont commercialement durables.

La large gamme d'actions à entreprendre dans ces trois domaines, actions qui sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme efficace de développement du secteur privé, découle du cadre analytique élaboré aux chapitres 2 et 3 pour libérer le potentiel de l'entrepreneuriat intérieur. Ces actions renforcent les contributions du secteur privé au

développement, telles qu'elles sont décrites au chapitre 4, et en tirent parti.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PUBLIC : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PORTEUR

La création d'un environnement porteur comporte des mesures conçues pour réduire la part du secteur informel dans l'économie, par une réforme de l'environnement général favorable au secteur économique formel. Ces mesures doivent avoir pour effet de réduire les coûts et d'accroître les avantages de l'appartenance au secteur formel.

Actions recommandées aux gouvernements des pays en développement

La Commission pense que les autorités gouvernementales des pays en développement devraient entreprendre les actions suivantes :

Réforme des règlements et renforcement de la primauté du droit.

Les gouvernements des pays en développement doivent prendre un engagement résolu et sans ambiguïté

en faveur de politiques qui assurent un développement durable du secteur privé; cet engagement doit se doubler d'une authentique volonté de réformer l'environnement réglementaire en éliminant les contraintes artificielles et induites par les politiques qui freinent la croissance économique. Le mouvement doit venir d'en haut. Il n'y a pas de justification rationnelle, par exemple, à ce que le coût de l'enregistrement des entreprises soit de multiples fois plus élevés dans les pays à bas revenu que dans les pays de l'OCDE. Nous soulignons l'importance d'une perspective pragmatique axée sur l'utilisateur final qui vise à de réelles améliorations des relations des entrepreneurs avec les institutions publiques ou des règlements les concernant. Et à mesure que les gouvernements élaboreront et appliqueront des règles et règlements formels plus efficaces, ils devront également tenir compte de l'importance des écosystèmes du secteur privé pour élargir la participation à l'activité économique et illustrer la valeur de la capacité à régir les transactions.

Formalisation de l'économie.

Les gouvernements des pays en développement doivent s'attacher à créer des conditions qui réduisent l'informalité et modifient progressivement la

composition de l'écosystème du secteur privé. Il conviendra de viser tout particulièrement à l'obtention de résultats mesurables. Étant donné que la composition de l'écosystème du secteur privé est une mesure du niveau de développement des pays (un niveau élevé d'informalité étant associé à un bas niveau de revenu), il conviendra de se fixer pour objectif de modifier cette composition de manière spécifique et mesurable dans le sens d'une augmentation de la part des entreprises formelles, y inclus des petites entreprises, dans l'économie. Il est conseillé à cet effet de définir des cibles indicatives, que l'on suivra sur une période de cinq à dix ans.

La reconnaissance ouverte du secteur informel devra s'accompagner de mesures rapides pour en analyser les caractéristiques au niveau local et pour mettre en place des dispositions visant à élargir l'accès des acteurs informels au financement et à l'appui du secteur formel. Nous devons commencer par faire œuvre de sensibilisation et par diffuser des informations sur la prévalence de l'informalité, pour poser un diagnostic du problème dans le contexte de chaque pays considéré. Parmi les remèdes, figurent des réformes de dispositions réglementaires spécifiques et de leur application par les instances gouvernementales.

Un domaine dans lequel il est urgent d'intervenir est celui de l'amélioration des règles et procédures de l'enregistrement foncier et de l'octroi de titres de propriété, en tant que condition préalable indispensable à l'ouverture de l'accès aux services financiers exigeant l'apport de garanties foncières. L'accent doit être mis sur la création de processus pratiques et conviviaux en matière de reconnaissance et de respect des droits de propriété. Comme pour toutes les réformes publiques, il faut ici des organes consultatifs qui orientent les efforts de réforme de manière transparente et au sein desquels sont représentés les entrepreneurs informels, les coopératives et les organisations de la société civile.

Association du secteur privé au processus politique. Les autorités gouvernementales doivent forger

un authentique partenariat avec les représentants du secteur privé intérieur pour mettre en œuvre les changements et veiller à ce que les PME et les microentreprises aient voix au chapitre. On établit actuellement des conseils et des organismes consultatifs réunissant les instances gouvernementales et le secteur privé mais c'est du gouvernement et de ses partenaires du secteur privé que dépend, au-delà d'une simple collaboration de forme, l'instauration d'une coopération véritablement efficace. Et lors de la mise en place des nouveaux arrangements, quelques bons exemples de coopération à haute visibilité peuvent assurer le passage de la méfiance mutuelle au partenariat stratégique. Les organismes consultatifs où s'expriment les responsables du secteur public et les représentants du secteur privé sont d'une importance primordiale. Mais il faut que toute la gamme des acteurs du secteur privé, y inclus les entrepreneurs informels, les petits entrepreneurs et les associations ouvrières, y soit représentée.

Actions recommandées aux gouvernements des pays développés

Les gouvernements des pays développés ont un rôle prédominant dans la création et le maintien d'un environnement mondial positif.

Appui de l'instauration d'un environnement macroéconomique et d'un régime des échanges commerciaux internationaux porteur. La Commission pense que les gouvernements des pays développés doivent encourager l'instauration d'un environnement macroéconomique et de politique porteur au niveau international afin de libérer pleinement le potentiel des entrepreneurs des pays en développement. Une économie internationale robuste offre des marchés aux produits des entreprises des pays en développement. Par ailleurs, un accroissement des flux de l'aide et une réforme du système commercial mondial pour offrir des opportunités économiques équitables aux producteurs des pays en développement sont essentiels pour promouvoir une

croissance rapide de l'investissement intérieur privé.

Réorientation des stratégies opérationnelles des institutions et organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. Les gouvernements des pays développés sont les principaux actionnaires des banques de développement multilatérales et ils contrôlent beaucoup des petits organismes d'aide bilatéraux et des ministères actifs dans le domaine du développement. En encourageant le développement durable du secteur privé, ils doivent veiller à ce que les actions collectives de ces organismes soient mieux coordonnées, afin d'accroître leur efficacité et de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements des pays en développement. Ils doivent également concentrer leur appui en faveur du développement du secteur privé des pays en développement en créant des conditions qui réduisent l'informalité et qui modifient la composition de l'écosystème du secteur privé.

Déliement de l'aide. Les gouvernements des pays développés sont aussi la principale source des fonds d'assistance technique employés par les institutions de développement multilatérales pour appuyer les réformes politiques et institutionnelles dans les pays en développement. Les principaux éléments de ces fonds, toutefois, sont liés, encore qu'un certain assouplissement se soit manifesté ces dernières années. L'octroi de fonds d'assistance technique liés provenant de multiples donateurs peut créer des complications inutiles, réduire l'efficacité de leur emploi et affecter la qualité des travaux consultatifs qu'ils appuient. En outre, la plupart de ces fonds sont octroyés aux gouvernements et non pas directement aux bénéficiaires ultimes. La modification des règles administratives régissant ces fonds autoriserait un emploi plus efficace et une meilleure exécution de l'assistance technique visant à stimuler le développement du secteur privé.

Actions recommandées aux institutions de développement multilatérales

Le Consensus de Monterrey reconnaît explicitement le rôle des entreprises privées dans le développement. Il note la nécessité d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. Il signale le problème de la capacité d'absorption limitée de nombreux pays en développement et le fardeau administratif imposé par le chevauchement des activités des diverses institutions de développement. Le document du Consensus encourage donc à un degré appréciable de spécialisation et de partenariat au sein de la communauté du développement en tant que moyen d'accroître l'impact global des différentes formes d'aide au développement.

Application des recommandations de Monterrey concernant la spécialisation et les partenariats aux activités de développement du secteur privé. Un grand nombre d'institutions déploient actuellement des efforts pour appuyer le développement des marchés financiers, fournir des services de développement aux petites entreprises, dispenser des conseils sur l'environnement porteur à instaurer, améliorer la gouvernance des entreprises et renforcer la focalisation sur la durabilité. S'il est important que les pays bénéficiaires disposent d'un choix entre plusieurs « fournisseurs », il est clair pour nous que le chevauchement de ces activités est un facteur d'inefficacité et qu'il convient d'y remédier d'urgence.

Meilleur traitement de la question de l'informalité dans les pays en développement. Certains travaux novateurs en cours sont consacrés au repérage de la structure du secteur informel et un effort mondial pour étendre la portée de ces travaux apportera selon toute vraisemblance des avantages appréciables. Un accord de partenariat visant à accélérer la cadence de ces travaux vient d'être conclu par la Banque interaméricaine de développement en

collaboration avec l'Institut pour le leadership et la démocratie du Pérou. Les mesures qui facilitent l'établissement de liens entre les multinationales et les PME offrent également d'intéressantes possibilités, compte tenu de l'importance des écosystèmes du secteur privé et des avantages des partenariats privé-privé.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE PUBLIC-PRIVÉ : FORMATION DE PARTENARIATS ET INNOVATION

La Commission estime que toutes les parties prenantes doivent déployer des efforts concertés dans les domaines des finances, des compétences et des partenariats public-privé pour assurer la fourniture des services de base. Dans chacun de ces domaines critiques, les gouvernements des pays en développement et les acteurs privés doivent formuler des modèles de partenariat qui tirent parti de leurs forces respectives. Diverses organisations de la société civile peuvent apporter des compétences et des idées précieuses à ces partenariats. L'élaboration de partenariats durables exige des aptitudes sophistiquées pour évaluer les intérêts en concurrence et négocier la conclusion d'accords pragmatiques.

Les institutions de développement multilatérales peuvent faire fonction d'agents neutres de réunion et de modérateurs. Pour être des intermédiaires efficaces, elles doivent renforcer les capacités de créer des partenariats qui présentent un intérêt économique pour les acteurs privés tout en étant gérables pour l'administration publique du pays. Différents acteurs peuvent lancer un partenariat et en assurer la direction à différents moments. La chose la plus importante est que toutes les parties associées aient des attentes réalistes concernant les intérêts et les capacités de chacune d'elles. La Commission considère qu'il est clairement nécessaire de continuer d'innover dans ce domaine pour élaborer des modèles de partenariat véritablement durables pour les pays en développement.

Facilitation de l'accès à des options de financement plus nombreuses. Nous envisageons la poursuite du développement et des réformes des marchés financiers intérieurs en conjonction avec des efforts de renforcement des compétences des instances de réglementation et des institutions financières privées. Nous percevons des possibilités prometteuses de facilitation des transferts d'expertise Sud-Sud entre les institutions financières et les autorités chargées de la réglementation. La formation de larges alliances dans les domaines de la microfinance, dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit des Nations Unies (2005), et des prêts aux PME est une action possible qui permettra de définir des modèles financièrement durables. Des systèmes novateurs doivent également être mis en place pour transformer l'injection de flux financiers des nombreuses diasporas en des investissements productifs à long terme des pays d'origine.

Appui du développement des compétences et des connaissances.

Les activités de renforcement des compétences peuvent aller de programmes ciblant les hauts responsables du secteur public et du secteur privé à la formation de microentrepreneurs et aux efforts conjoints avec les autorités et les syndicats pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre. La Commission envisage la création de larges alliances avec les établissements d'enseignement commercial et de formation professionnelle, et des programmes de mentorat une collaboration du secteur public et du secteur privé dans ce domaine pour les entrepreneurs, en tirant parti pour toutes ces mesures des ressources des pairs, des expatriés et des diasporas. Nous percevons la possibilité substantielle d'établir des infrastructures organisationnelles qui mettront efficacement en rapport au sein de réseaux les ressources privées du monde entier et les candidats entrepreneurs dans les pays en développement. Il s'agira également ici de programmes formels par lesquels les multinationales mettront leurs ressources humaines et leur savoir-faire à la disposition des entrepreneurs des pays en développement.

Création des conditions requises pour la fourniture durable de services de base, notamment l'alimentation en énergie et en eau.

La Commission conclut à la nécessité d'élaborer des modèles novateurs de partenariats entre les fournisseurs de services gouvernementaux, les multinationales et les entreprises locales. La fourniture durable de services de base dépend de l'établissement de partenariats efficaces et d'autres formes de coopération public-privé, chose qui s'avère difficile. Il reste encore à développer les compétences sophistiquées nécessaires pour mettre en place des partenariats qui durent, où les incitatifs de tous les intervenants sont bien équilibrés et qui sont régis par des principes appropriés de gouvernance.

Nous estimons qu'il est d'une nécessité évidente de créer des capacités pour surmonter les dysfonctionnements du marché et les asymétries de l'information, apporter des appuis opérationnels pratiques, combler les lacunes des connaissances et faire fonction d'intermédiaire neutre entre des parties dont les intérêts sont en concurrence. L'intervention efficace d'intermédiaires peut accroître le nombre des transactions car elle permet d'éviter les obstacles qui viendraient s'opposer à l'action. Nous entendons examiner la question avec des entités du secteur public et du secteur privé dans ce domaine, afin de déterminer comment il est possible de compléter les capacités institutionnelles existantes et comment les pauvres peuvent être autonomisés pour leur permettre de développer directement des entreprises.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PRIVÉ : MOBILISATION DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES

La Commission pense que le secteur privé, en particulier les grandes entreprises locales et les multinationales, devrait se rendre compte qu'il peut contribuer à un développement économique accéléré et à l'atténuation de la pauvreté.

Actions recommandées au secteur privé

Les actions nécessaires de la part du secteur privé sont exposées au chapitre 4:

Canalisation de l'initiative privée vers les efforts de développement. Nous pensons que le secteur privé possède un immense potentiel à mettre au service du développement par l'apport de ses connaissances, de son expertise, de ses ressources et de ses relations. La libération de ce potentiel exige un accroissement de la visibilité de la large gamme des contributions privées (décrites au chapitre 4), actuellement disparates et ignorées, et l'établissement d'une infrastructure qui permettra de les acheminer de manière efficace. Cela pourra se faire par la création d'une nouvelle organisation privée faisant fonction de point focal qui assurera l'appariement des savoir-faire, services et ressources privés et des besoins de ces facteurs dans les pays en développement, par des interventions principalement du secteur privé mais également d'organismes gouvernementaux.

Établissement de relations avec les multinationales et les grandes entreprises pour appuyer les entreprises plus petites. Les relations entre les entreprises de différentes catégories des pays en développement offrent aux entreprises locales des voies efficaces d'accès aux marchés, au financement, aux compétences et au savoir-faire. Il est urgent que les multinationales s'intègrent mieux avec les PME locales et que les relations avec l'écosystème intérieur, telles que celles qui s'établissent entre les microentreprises de distribution et les grandes entreprises intérieures, soient renforcées. De multiples parties doivent œuvrer de concert à ces fins et entreprendre pour pérenniser ces relations une large gamme d'activités comprenant l'apport d'information, de savoir-faire et d'appuis pratiques au niveau opérationnel.

Recherche d'opportunités dans les marchés du bas de la pyramide. D'autres actions essentielles de la

part du secteur privé, tant intérieur qu'international, consistent en la reconnaissance des besoins des marchés du bas de la pyramide et en l'élaboration de solutions novatrices pour y répondre. Les efforts devraient être impulsés principalement par les incitatifs fondamentaux de l'expansion des marchés et des nouvelles opportunités d'affaires. Les interactions au sein de l'écosystème intérieur produiront selon toute vraisemblance des changements parallèle du comportement économique de tous les maillons de la chaîne, depuis les entreprises informelles jusqu'aux PME et à leurs sources de financement. La chose est importante pour habiliter et autonomiser les pauvres. Il pourrait également être d'une grande utilité d'établir un carnet de notes au moyen duquel les multinationales et les grandes entreprises mesureraient leur succès en matière de création de marchés rentables pour les consommateurs pauvres.

Établissement de normes. Le secteur privé doit s'engager résolument en faveur du développement durable, en mettant clairement l'accent sur la bonne gouvernance et la transparence des entreprises. Nous avons mis en exergue le rôle d'entreprises qui réussissent, qui réorientent le débat du développement au sein de leur économie et qui créent un consensus politique grâce auquel il est plus facile pour les gouvernements de prendre les décisions de politique critiques visant à favoriser l'expansion et la croissance d'un secteur privé dynamique. Ce changement se produit lorsque des dirigeants novateurs comprennent la valeur d'une montée au créneau exemplaire, d'une sensibilité aux besoins d'un développement social et de l'établissement de nouvelles normes qui reflètent l'importance de la durabilité. Nombre de grandes entreprises des pays en développement sont également aujourd'hui des multinationales, dans le sens où leurs activités ne sont plus circonscrites dans les limites de leur pays d'origine. Toutefois, elles jouent un rôle distinct de celui des multinationales au sein de l'économie de

leur pays et sont perçues différemment des multinationales au sens traditionnel du terme. Ces grandes entreprises nationales devront elles aussi comprendre le cadre général au sein duquel elles évoluent et s'employer activement à forger le nouveau consensus que nous proposons. Beaucoup des initiatives visant à la durabilité que nous avons analysées dans le présent rapport tendent à impliquer de grandes multinationales. Toutefois, des initiatives analogues ou dérivées des grandes initiatives mondiales impliquant le secteur privé local pourraient être très efficaces pour redéfinir les rôles des diverses parties prenantes du processus du développement.

Actions recommandées à la société civile et aux organisations ouvrières

La Commission pense que les organisations de la société civile et les organisations ouvrières doivent continuer d'intervenir en tant qu'observateurs critiques de l'agenda du développement et facilitateurs et partisans actifs d'approches novatrices visant à assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à améliorer les conditions de vie des pauvres. Ces organisations ont un rôle majeur à jouer au sein d'une robuste alliance mondiale qui fait fond sur les forces de chacun des partenaires clés pour atteindre les Objectifs.

Accroissement de la responsabilité au sein du système. Il s'agit ici d'une composante centrale du travail des organisations de la société civile, comme l'est aussi le leadership qu'elles exercent pour promouvoir le concept du développement durable. Il convient de renforcer ce travail.

Élaboration de nouveaux partenariats et de nouvelles relations en vue de la réalisation d'objectifs communs. De nombreuses organisations de la société civile agissent également en partenariat direct avec le secteur privé pour mettre en commun les compétences en matière de gestion et les capacités financières des entreprises privées d'une part et d'autre leur propre savoir-faire et leurs contacts dans les marchés du bas de la

pyramide. Cela peut déboucher sur le type de coopération du secteur privé et de la société civile qui permet d'établir des programmes de microcrédit sur des bases commerciales et durables. Les organisations de la société civile sont les plus proches de la base de la pyramide. Elles font souvent aussi fonction de substituts aux fins d'expérimentations de nouvelles technologies pour résoudre les problèmes. Et elles devront, elles aussi, mesurer le succès de leurs interventions visant à faciliter l'établissement de partenariats privé-privé novateurs à objectifs de politique économique et sociale.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Consciente de l'ampleur et de la complexité du défi, la Commission conclut qu'il est nécessaire de mettre à contribution les capacités et les ressources privées pour libérer le potentiel du secteur privé dans les pays en développement. Nous pensons que si l'énergie et les possibilités qui existent sont souvent restées inexploitées, c'est parce que les besoins des pays en développement n'ont pas été appariés comme il aurait convenu aux ressources et aux intérêts de diverses parties de par le monde. Notre programme d'actions a donc été conçu pour catalyser la vigoureuse réaction du secteur privé qui est le principal objectif de notre travail.

Afin d'encourager le progrès, la Commission recommande que les Nations Unies appuient le suivi du développement du secteur privé. Un rapport d'avancement annuel permettrait de maintenir les recommandations générales de la Commission au premier plan et de veiller à ce que les acteurs s'engagent à traiter des nombreux problèmes décrits ici. Élaboré avec le concours d'un certain nombre de membres de la Commission et d'institutions de développement, il permettrait de célébrer les progrès accomplis et de mettre en évidence les obstacles qui s'opposent au développement du secteur privé.

À mesure que les principaux acteurs commenceront à coopérer en vue d'atteindre des buts communs, dans de nombreux pays en développement, la réalisation de nos objectifs exigera que des changements significatifs soient apportés à la structure des interactions économiques et politiques. Les relations fragmentées et confrontationnelles que nous connaissons devront être remplacées progressivement par une coopération au sein de partenariats où les actions de chaque acteur subissent l'influence du défi général à relever et seront façonnées par ce défi ainsi que par les capacités des autres acteurs.

Aux fins de catalyser ce processus, la Commission a entrepris de formuler un premier ensemble d'initiatives applicables pour faciliter ces transformations dans les pays distincts et pour fournir aux instances gouvernementales et au secteur privé des instruments qui viendront compléter les ressources actuellement disponibles afin de lancer rapidement un programme de changement. Ces premières actions visent à inciter les partenaires potentiels qui lisent le présent rapport à agir de concert. Notre message est celui-ci : joignez vos efforts aux nôtres.

Au cours des prochains mois, nous lancerons une série d'initiatives et consulterons nos lecteurs pour les associer à l'ouvrage. Nous invitons la large gamme des parties prenantes identifiées dans le présent rapport à répondre à notre appel et à faire diligence pour transformer les idées initiales en des plans d'activité spécifiques qui pourront être lancés dans les six mois à venir. Nous devons, et il y a urgence en la demeure, susciter la volonté de faire fond sur nos travaux initiaux. C'est à cette seule condition que nous pouvons espérer libérer tout le potentiel des pauvres actuellement bloqué et mettre la force ainsi dégagée au service du développement du secteur privé.